

N° 1/5.21

[PRÉAVIS N° 1/2.21](#)

## **RÉPONSE AU POSTULAT PLR "POUR UNE MEILLEURE LISIBILITÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MORGES"**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

### **1 PRÉAMBULE**

La Commission pour l'étude de la réponse au postulat susmentionné était composée de Mmes Nathalie HENTSCHEL, Veronica GASKEL; MM. Joseph WEISSEN, Michel REYNOLDS, Alexandre GANNA, Jean-Hugues BUSSLINGER et Richard BOUVIER président rapporteur.

La commission s'est réunie par visioconférence le 15 février 2021 pour traiter cet objet.

La réponse au postulat a été présentée à la commission par Mme Mélanie WYSS, Municipale, et M. Cyril HORISBERGER, chef de service. La commission les remercie pour la clarté des explications, leurs réponses aux questions et leur disponibilité.

### **2 OBJET DU POSTULAT**

Le postulat demande à la Municipalité de souscrire à une analyse des finances de la Ville de Morges par l'IDHEAP pour une période d'au moins cinq ans, soit de 2014 à 2018, et de présenter un rapport final au Conseil communal.

### **3 DISCUSSION, QUESTIONS ET RÉPONSES**

Les questions suivantes ont été posées à la Municipalité, qui a apporté les réponses figurant ci-dessous :

**1. Serait-il possible d'obtenir des comparaisons avec d'autres villes dans le canton de Vaud et ailleurs ?**

Non, car la Municipalité a utilisé un outil en ligne mis à disposition par l'IDHEAP. Les informations saisies permettent de sortir les indicateurs pour la commune ; ces informations ne sont pas publiques et partagées.

**2. La Municipalité connaissait-elle déjà l'outil mis à disposition par l'IDHEAP ?**

Non.

**3. Combien de temps de traitement a-t-il fallu au service des finances pour faire cette analyse ?**

La première fois, il a fallu prendre l'outil en main, le temps n'a pas été comptabilisé précisément. En revanche, pour les prochains exercices, il faudra compter uniquement une petite demi-journée.

**4. Est-ce qu'il y a une plus-value pour le service des finances ?**

Oui, les informations sont intéressantes, elles font ressortir les fluctuations d'une année à l'autre et apportent une vision précise sur des éléments-clés. Ces indicateurs sont un véritable plus pour le service, ils permettent d'apporter une crédibilité aux messages communiqués à l'interne et à

l'externe.

**5. Quelles sont les actions concrètes à mener pour améliorer les notations ?**

La Municipalité tiendra compte des indicateurs lors de l'élaboration du budget.

**6. Est-ce que ces indicateurs sont compatibles avec la norme MCH2 (modèle comptable harmonisé 2) ?**

Il faut savoir qu'à l'heure actuelle la norme MCH2 est adoptée par la plupart des cantons suisses mais pas par le canton de Vaud. Aucun délai pour l'introduction de la norme MCH2 n'est arrêté à ce jour.

**7. Quelle est l'incidence de la note concernant le tableau à la page 5 « La marge d'autofinancement présentée dans ce tableau est calculée selon l'outil de l'IDHEAP. La Ville de Morges se base sur l'approche adoptée par l'UCV, qui n'inclut pas les prélèvements et attributions aux réserves dans le calcul de l'autofinancement ».**

Il s'agit d'une différence dans la manière de calculer, mais les résultats sont équivalents.

**8. Est-ce que ces indicateurs sont fiables ?**

L'IDHEAP est rattachée à l'Université de Lausanne, c'est une référence en la matière et elle est neutre. Ces outils ont été développés dans l'idée d'aider les collectivités publiques.

**9. Est-ce que l'IDHEAP a d'autres indicateurs, par exemple sociaux, environnementaux, etc. ?**

La réponse n'est pas connue.

**10. Quels points faibles ont fait ressortir ces indicateurs ?**

Trois indicateurs sur dix sont en-dessous de la note 4 en 2019 :

- Autofinancement de l'investissement net
- Engagements nets supplémentaires
- Maîtrise des dépenses courantes par habitant

Merci de se référer à l'annexe technique pages 8 et suivantes du rapport qui contient toutes les valeurs et des commentaires pour les 10 indicateurs.

**11. Est-ce que cet outil peut être utilisé de manière plus poussée ?**

Non, il n'est pas fait pour cela, c'est un outil d'analyse des données des exercices écoulés. Il donne uniquement des indicateurs à interpréter et analyser.

**12. Pourrait-on l'utiliser pour améliorer les prévisions ?**

Indirectement oui, pour fixer les prochains objectifs, on pourrait introduire les chiffres du budget mais il manquerait les chiffres du bilan.

#### 4 CONCLUSION

Le postulat demandait à la Municipalité de souscrire à une analyse des finances de la Ville de Morges par l'IDHEAP pour une période d'au moins cinq ans et de présenter un rapport final au Conseil communal. Le service des finances de la ville ayant effectué cette analyse sur la période demandée de 5 ans et ayant présenté le résultat dans le préavis, répond donc au postulat. Le travail de la commission aurait pu être terminé rapidement, mais les membres ont tout de même désiré comprendre les indicateurs obtenus et les possibilités de l'outil, comme vous pouvez le constater avec les questions posées ci-dessus.

Il est à noter que le service des finances a trouvé l'exercice très intéressant et souhaite le pérenniser, ce que l'ensemble de la commission soutient bien entendu.

Le seul membre de la COFIN représenté au sein de la commission a aussi trouvé ces indicateurs très intéressants et pense qu'ils seront de véritables plus pour le travail de la commission des finances. La présente commission encourage donc les membres de la COFIN à demander ces indicateurs si ceux-ci ne leurs étaient pas fournis d'office.

Le rapport fait ressortir que, dans l'ensemble, les indicateurs donnent une image favorable de la situation et de la gestion financière de la commune, trois d'entre eux étant toutefois à suivre. La discussion a très rapidement dépassé le cadre du travail de la commission en évoquant d'autres indicateurs et des solutions pour améliorer ces derniers. Ces idées pourront faire l'objet d'autres postulats, de questions, de vœux, etc.

La commission, à l'unanimité de ses membres, prend acte du rapport et considère qu'il est ainsi répondu au postulat PLR.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. de prendre acte du présent rapport,
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat PLR « Pour une meilleure lisibilité de la situation financière de la ville de Morges »

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Richard Bouvier

**Rapport de commission au Conseil communal en séance du 5 mai 2021.**